

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 mars 2023, le Conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116. Le projet de règlement a pour but de créer une nouvelle zone résidentielle de haute densité RC-103 afin de permettre la construction d'un immeuble de 15 logements également d'augmenter le nombre de logements maximum dans la zone Rc-1; plus particulièrement à régulariser le nombre de vingt (20) logements existants à la propriété du 208, 2^e Avenue (OMH).
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **11 avril 2023 à 19 heures 30** dans la salle du conseil située au 500, rue Notre-Dame à Portneuf. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 655A, avenue de l'Église à Portneuf, aux heures régulières de bureau, sur rendez-vous.
4. Le projet de règlement adopté contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À PORTNEUF, ce 23 mars 2023.

France Marcotte,
Greffière